



## **C2 : DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT**

### **Comment améliorer l'accès des associations aux soutiens à l'emploi et à la viabilité économique ?**

#### **Dossier documentaire**

##### ***Présentation du forum***

Le DLA est l'une des politiques publiques de soutien à l'emploi et à la viabilité économique des associations. Au sein de ce dispositif, l'Uniopss occupe la fonction de Centre National d'Animation et de Ressource (CNAR).

Mis en place depuis 2003, les 115 DLA ont accompagné en 2006 près de 8 000 structures, concernant environ 96 000 emplois. Les associations du champ sanitaire et social sont particulièrement concernées avec près de 1 600 accompagnements.

Après 4 années de fonctionnement du Cnar, et au moment où le DLA atteint son rythme de croisière, cet atelier permettra de présenter les travaux du Cnar et de faire un point sur les apports et limites du DLA pour les associations de notre secteur. Quelles sont les thématiques d'accompagnement réalisées ? Quels en sont les effets ? Quelle est l'implication des réseaux associatifs ? Et plus largement, quels sont les meilleurs moyens de soutenir l'emploi et à la viabilité économique des associations sanitaires et sociales ?

##### ***Présentation du dossier***

Ce dossier contient une liste de textes ressources sur cette thématique : ouvrages de référence, articles d'Union Sociale, textes réglementaires, guides, communiqués et positionnements politiques...

Il mentionne également les sources et les liens vers les sites Internet ou les numéros de fiche de notre base d'information. Pour obtenir le commentaire de notre réseau et le document en texte intégral (rubrique Base d'information / Faire une recherche = saisir le n° de fiche).

Remarque : les informations de la base d'information peuvent être réservées aux adhérents de l'Uniopss ou de l'Uriopss.

Dossier établi au 15 octobre 2007 par Violaine Delay, Uriopss Rhône-Alpes.

### **SOMMAIRE**

<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>Dispositif DLA – C2RA - CNAR</b>	<b>2</b>
<b>Le CNAR action sociale, médico-sociale et santé porté par l'Uniopss</b>	<b>6</b>
<b>Le dispositif DLA en région : exemples</b>	<b>9</b>





## Contexte

L'Uniopss, dans le cadre d'une convention avec la Direction Générale à l'Action Sociale (DGAS), la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), la Caisse des Dépôts, le Fonds Social Européen (FSE), porte la responsabilité de l'animation du Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) dans le secteur de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.

D'une manière globale, le rôle des CNAR au sein du dispositif DLA est de « viser à améliorer la qualité et l'efficacité de l'intervention des DLA auprès des employeurs associatifs »

## Dispositif DLA – C2RA – CNAR

### ● **Site internet de l'AVISE** : [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ L'avise anime l'ensemble du dispositif DLA-C2RA-CNAR. Dans ce cadre là, le site Internet de l'Avise est le point ressource sur le dispositif. Vous pouvez y trouver : une présentation du dispositif, les coordonnées des C2RA et des DLA, les lettres d'information 'DLA & territoires', les études et documents relatifs aux dispositifs ...

### ● **Dispositif DLA** / Sébastien Roblique, Uriopss Centre, mars 2005, 5 p. – Fiche n°34248.

⇒ une fiche de synthèse, disponible sur le site de votre Uriopss, rappelle l'organisation et le fonctionnement des Dispositifs Locaux d'Accompagnement en partant de l'exemple de la région Centre.

● **Spéciale DLA** / La lettre de l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques) n°7, janvier 2006, 2 p.

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise (rubrique 'Dispositif DLA-C2RA-CNAR') [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait de la lettre de l'Avise n°7

### Comprendre l'organisation du dispositif DLA-C2RA-CNAR

#### Au niveau départemental

► **Le DLA propose un accompagnement de proximité - 114 DLA**



**Missions :** accueillir les structures, réaliser avec elles un diagnostic de leurs besoins, orienter vers d'autres ressources locales, mobiliser, si nécessaire, via des crédits d'ingénierie, l'expertise d'un appui extérieur, assurer un suivi dans le temps.

#### Au niveau régional

► **Le C2RA favorise la dynamique territoriale du dispositif - 20 C2RA**



**Missions :** en appui des pilotes régionaux, animer le réseau des DLA de leur région, contribuer à leur qualification, favoriser la mobilisation et les partenariats des acteurs locaux : réseaux associatifs, collectivités locales, etc.

#### Au niveau national

► **Le CNAR apporte une expertise sectorielle**



**Missions :** 4 CNAR composés des principaux réseaux associatifs de 4 secteurs (sport, culture, social, médico-social et santé, environnement) et 1 CNAR financement.

**Missions :** apporter un appui technique aux DLA et C2RA, capitaliser et qualifier leurs interventions, évaluer l'impact du dispositif dans leur filière.

► **L'Avise anime l'ensemble du dispositif**

**Missions :** animer, outiller et qualifier le dispositif et contribuer à l'interface des pouvoirs publics et des acteurs du secteur.

● **DLA & Territoires** / Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°1 - 1<sup>er</sup> trimestre 2007, Avise, 8 p.

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise (rubrique 'Dispositif DLA-C2RA-CNAR') [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait de la lettre n°1 :

**Le dispositif DLA** est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses Collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif de ces 109 DLA, 18 C2RA, 5 CNAR a été confiée à l'Avise.

● **Dispositif et collectivités. Les DLA au cœur des politiques départementales / DLA & Territoires - Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°2, 2<sup>ème</sup> trimestre 2007, Avise, pp. 2-3.**

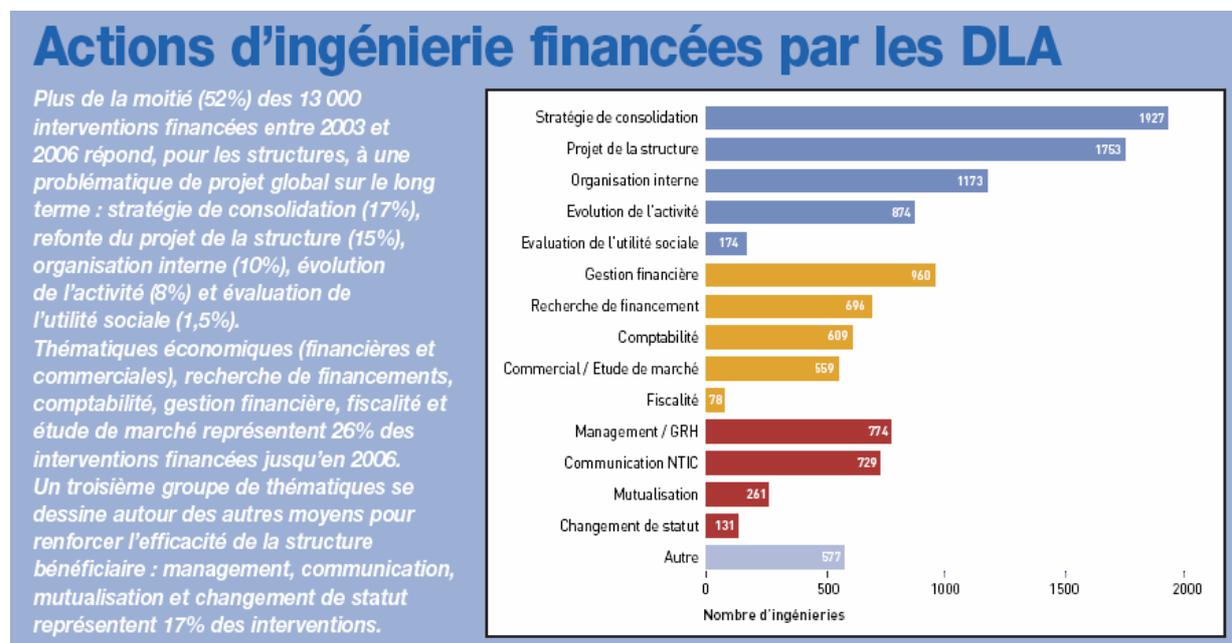
⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise (rubrique 'Dispositif DLA-C2RA-CNAR') : [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait de l'article :

*[...] A vocation départementale, le maillage des DLA épouse aujourd'hui plus finement les réalités des territoires. En Bretagne comme dans le Nord-Pas-de-Calais, ils travaillent en cohérence avec les conseils généraux et leur politique de soutien aux structures et aux emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'enjeu est désormais d'y associer l'ensemble des acteurs locaux.[...]*

● **Repères sur le dispositif, ses partenaires et ses bénéficiaires. Chiffres clés / DLA & Territoires - Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°1, 1<sup>er</sup> trimestre 2007, Avise, p. 7.**

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise : [www.avise.org](http://www.avise.org)



● **État des lieux des profils, activités et enjeux des opérateurs du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) / Avise, décembre 2006, 54 p. – Fiche n°40288.**

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Cette étude cherche à analyser le profil des opérateurs de terrain du DLA et leur évolution, notamment pour ce qui est des chargés de mission, en terme notamment d'âge (p.6), ancienneté (p.8), formation (p.10) et rémunération (p.14). La présentation des attentes et perceptions des opérateurs (p.32) permet également de connaître leur avis sur le rôle des Cnar (p.46). Une synthèse de l'étude se trouve aux pages 49-54.

● **Guide méthodologique sur les comités d'appui aux DLA et C2RA** / Avise, décembre 2006, 23 p. - Fiche n°40293.

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Ce guide peut être très utile aux têtes de réseaux associatives ayant vocation à participer aux comités d'appui DLA et C2RA de leur région ou département. Il définit les comités d'appui comme : " une instance consultative composée de personnes qualifiées chargées d'émettre un avis technique sur les diagnostics effectués, le plan d'accompagnement et les actions d'appuis préconisées et mobiliser ses propres ressources " (à ne pas confondre avec le comité de pilotage du DLA ou C2RA).

Sous forme de fiches, ce guide présente dans une version détaillée et actualisée le DLA dans son ensemble (fiche 1) ; les acteurs du DLA (fiche 2) ; la présentation d'un comité d'appui (fiche 3) ; sa composition (fiche 4) ; ses modalités d'intervention (fiche 5) et son fonctionnement (fiche 6).

Les quatre dernières fiches sont à destination des chargés de mission C2RA et DLA pour les aider à constituer leur comité d'appui.

## Le CNAR action sociale, médico-sociale et santé porté par l'Uniopss

● **Fiche de présentation du CNAR action sociale, médico-sociale, santé** / Avise ; Uniopss, décembre 2005, 1 p. – Fiche n°33763.

⇒ Disponible sur le site de l'Avise [www.avise.org](http://www.avise.org) ou sur le site de votre Uriopss, fiche n°33763.

● **Poursuivre la politique d'amélioration de l'accès des associations sanitaires et sociales aux dispositifs de soutien à l'emploi et à la viabilité économique** / Fiche n°12 extraite du document intitulé « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss », Uniopss, juin 2007, pp. 41-42 – Fiche n°40774.

⇒ Contexte :

Suite aux élections présidentielles et législatives 2007, l'Uniopss a interpellé le nouveau gouvernement pour faire connaître ses préoccupations prioritaires en matière de solidarité. Rassemblées dans un document dédié, ces préoccupations reprennent ce qui nous semble fondamental pour une action gouvernementale dans le quinquennat qui débute.

Ce document qui regroupe 58 fiches est disponible sur le site Internet de votre Uriopss.

⇒ Extrait :

### Fiche n°12

#### > Situation actuelle

L'Uniopss, en tant que mouvement représentatif des associations de solidarité, assume la fonction de Centre National d'Animation et de Ressource (CNAR) pour son secteur dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des associations et organismes non lucratifs d'utilité sociale, dont elle souhaite le maintien.

À ce titre, l'Uniopss a, entre autres missions, celle de permettre une bonne articulation entre les associations sanitaires et sociales et les différents intervenants du programme DLA. Elle travaille à la meilleure prise en compte du rôle des mouvements et réseaux associatifs.

#### > Problèmes posés

La fonction de CNAR est pilotée avec la DGEFP et la Caisse des dépôts, avec le soutien du FSE, et en interface avec l'AVISE. Nous constatons, malgré une constante amélioration de la satisfaction apportée par le DLA depuis son lancement, un décalage entre les attentes des

associations sanitaires et sociales et les réponses concrètes apportées par les accompagnements DLA.

En effet, la durée parfois trop courte des ingénieries ne permet pas toujours de traiter la complexité des problèmes soulevés. De plus, l'hétérogénéité des règles de fonctionnement d'un département à l'autre rend complexe une mobilisation nationale et régionale cohérente des associations d'un même secteur.

Un autre problème concerne l'implication des fédérations et réseaux sectoriels au niveau local. Dans certains cas, ceux-ci peuvent ne pas être pleinement considérés par les structures porteuses de DLA comme un lieu de ressource.

### > Demandes de l'Uniopss

L'Uniopss souhaite le maintien de la politique de soutien à l'emploi et à la viabilité économique des associations mise en œuvre à l'occasion de l'installation du programme DLA. L'Uniopss souhaite également le maintien des grands principes actuels : présence sur l'ensemble du territoire, principe de gratuité, recherche de solution de pérennisation de la viabilité économique des structures et par là-même de leurs emplois, accès ouvert à l'ensemble des associations et structures d'utilité sociale.

L'Uniopss souhaite cependant que soit poursuivi le projet d'une « optimisation » de l'accès des associations sanitaires et sociales au DLA. Pour cela, une meilleure articulation entre les structures porteuses de DLA et les fédérations et réseaux associatifs sanitaires et sociaux locaux demeure à construire afin que ces derniers soient plus clairement identifiés comme des lieux de ressources pour le soutien général et permanent aux associations, en complément de la fonction ciblée des dispositifs publics de soutien à l'emploi et à la viabilité économique des associations.

De même, il nous semblerait utile que le DLA soit plus clairement identifié comme un lieu d'orientation vers l'ensemble des dispositifs d'aides à l'emploi et à la viabilité économique des associations présent sur le territoire.

Au niveau national, l'Uniopss souhaite enfin, en accord avec les propositions faites par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), qu'une consolidation du pilotage et de l'animation du dispositif soit assurée par la mise en place d'un Comité de suivi national (dont le détail des missions et le fonctionnement restent à définir en accord avec les différentes parties prenantes du programme).

● **La situation financière et les besoins de financement des associations d'aide aux personnes à domicile** / UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux), ADESSA, A Domicile fédération nationale, UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles), Opus 3, étude du Cnar financement (France active), avril 2007 – Fiche n°41306.

⇒ L'intégralité de cette étude est disponible sur le site internet de votre Uriopss, fiche n°41306 ou auprès du Cnar Financement - 37 rue Bergère, 75009 Paris, 01.53.24.26.23.

⇒ Article extrait de la Lettre du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé n°2 et qui présente cette étude :

*Depuis plusieurs années, le secteur de l'aide aux personnes connaît de profondes mutations. Dans le contexte positif de reconnaissance du secteur, le Cnar Financement (confié à France active), l'Uniopss et 3 de ses réseaux adhérents (Adessa, A Domicile, Fédération nationale et Una) ont cherché à mieux connaître les problématiques financières des adhérents afin de mieux les aider dans leurs démarches de développement, de pérennisation et de gestion des risques.*

*Cette étude de la situation économique et des besoins de financement des associations d'aide aux personnes vient de paraître, préalable à la construction de plans d'actions qui les concernent. Avec 32 questionnaires retournés, elle a mis en exergue les résultats suivants :*

> Pour l'essentiel, ces associations sont en **bonne santé financière** et ont fait preuve d'adaptabilité et de volontarisme en matière de développement. Toutefois, on note une fragilité récurrente de leur équilibre économique. Pour l'avenir, une série de risques tempèrent la bonne santé financière constatée et nécessitent d'être accompagnés.

> Leurs dirigeants confirment l'importance du développement de leurs associations depuis 2002. Ils soulignent les déséquilibres qui en découlent et la nécessité d'un réglage fin des paramètres de gestion pour demeurer à l'équilibre.

Les associations présentent des besoins de financement importants à la fois en terme d'investissement (30K€/an en moyenne) et d'accroissement des besoins en fonds de roulement (dépendant du niveau d'activité et des conditions de paiement des partenaires publics). Les ressources mobilisées sont variées et de plus en plus techniques et diversifiées.

> Les banquiers interrogés insistent sur les atouts des associations d'aide aux personnes à domicile et pensent que l'enjeu est davantage de **mieux faire connaître et mobiliser les ressources financières existantes** que créer de nouvelles offres.

> La plupart des associations connaît des **phases importantes de croissance** à accompagner d'apports croisés d'expertise et de financement qui doivent intervenir au bon moment.

Les besoins de modernisation et de professionnalisation seront à appuyer, notamment dans le cadre de démarches collectives et de réseau. Il convient de **mobiliser les outils d'accompagnement et de financement existants** pour les aider à franchir des seuils de développement et à mieux gérer les risques.

## ● **Fiches pratiques de gestion / CNAR-Uniopss, 2007.**

⇒ Commentaire :

L'Uniopss remplit le rôle de Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) social, médico-social et santé, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement aux associations. Son objectif est de permettre aux associations et aux structures qui les accompagnent de mieux se repérer et de comprendre les notions essentielles de viabilité économique et de gestion dans ce secteur, ainsi que d'approfondir des notions plus complexes.

Le CNAR propose un outil simple et pédagogique d'aide à la gestion, sous forme de fiches pratiques et techniques. Ces fiches sont diffusées sous support électronique et consultables sur notre base d'information. Ces fiches sont diffusées sous support électronique. Elles s'organisent en 7 chapitres : généralités et secteurs, comptabilité, fiscalité, gestion financière, régulation, tarification, modes de coopération. Chaque fiche est composée des rubriques suivantes : en bref, mots-clés, auteur, contenu, en pratique, repères juridiques, pour en savoir plus / sources.

⇒ Neufs fiches pratiques de gestion sont disponibles :

- Le commodat et le bail emphytéotique (fiche n°39 8 20)
- Les spécificités comptables des associations (fiche n°39 823)
- Les dons, legs et donations (fiche n°39 826)
- La fiscalité des associations (fiche n°39 828)
- La tarification (fiche n°40 551)
- La loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale (fiche n°40 552)
- L'autorisation (fiche n°40 553)
- Les services à la personne (fiche n°40 554)
- Le régime juridique des services à domicile intervenant auprès de publics fragiles (fiche n°40 555).

● **Les associations de solidarité : premier secteur associatif accompagné par les DLA / CNAR social - médico-social - santé, 2007.**

⇒ Document disponible sur la base d'information du réseau Uniopss-Uriopss.

⇒ **Présentation de l'étude** : extrait (pages 58-59) du document conjoncturel publié par le réseau Uniopss-Uriopss pour la rentrée sociale 2007-2008 et intitulé « *Enjeux politiques, Budgets prévisionnels 2008* » / réseau Uniopss-Uriopss, septembre 2007, 212 p.

**Les associations de solidarité : premier secteur associatif accompagné par les DLA**

L'Uniopss occupe la fonction de Centre National d'Animation et de Ressources (Cnar) dans le cadre du programme Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Notre objectif vise à permettre une meilleure articulation entre les fédérations et réseaux associatifs sanitaires et sociaux et les différents acteurs du DLA.

Depuis 2002, début de la mise en place du DLA, le secteur de l'action sociale, médico-sociale et de la santé s'est toujours trouvé en tête du nombre de structures accompagnées par les DLA. 2005 étant considérée comme l'année d'achèvement de mise en place du DLA, nous avons désormais suffisamment de recul pour dresser un bref bilan de la place de notre secteur dans ce dispositif.

L'évolution de sa représentation, assez forte de 2002 à 2004 et commune à l'ensemble des secteurs, s'est ralentie depuis 2005 mais lui laisse une place prépondérante.

Ainsi, en 2005 le sanitaire et social, regroupant les sous-secteurs *Famille, enfance, jeunesse - Logement, cadre de vie - Médiation - Personnes handicapées - Prévention, justice - Sécurité - Santé - Services aux personnes et Solidarité, humanitaire*, représentait 45 % des structures accompagnées par les DLA, soit sur 5270 et 48% en 2006, soit 2884 sur 6029. A l'intérieur de ce champ, les deux premiers secteurs accompagnés par les DLA sont les associations de services à la personne au sens large et d'aide à domicile pour les personnes fragiles en particulier et les associations œuvrant pour l'enfance, la famille et la jeunesse.

Cette place pourrait apparaître comme démesurée, notamment au regard de la part du nombre d'associations du secteur dans le paysage global associatif français (environ 34%). Mais n'oublions pas que le DLA vise avant tout à accompagner la consolidation et le développement des structures d'utilité sociale créatrices d'emploi.

Le secteur social, médico-social et de la santé représentant à lui seul environ 69 % des emplois associatifs, il trouve là toute sa légitimité.

Nous pouvons en conclure que l'information au sujet de ce dispositif a relativement bien circulé jusqu'à présent au sein de notre secteur.

Nous devons donc désormais concentrer nos efforts sur le développement, déjà initié, d'outils permettant d'adapter au mieux le DLA aux problématiques et au fonctionnement spécifique du sanitaire et social.

Source : *Avise (base de données Enée)*

**Le DLA en région**

● **Repères sur le dispositif, ses partenaires et ses bénéficiaires. Chiffres clés / DLA & Territoires - Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°2 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2007, Avise, p. 7.**

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise : [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait :

*[...] Le nombre total de bénéficiaires du dispositif depuis sa mise en place en 2002 s'élève à plus de 13 000. Les écarts que l'on peut constater sur le volume de structures accompagnées entre les différentes régions sont liés à la taille des territoires et à la densité du tissu associatif*

et des structures d'utilité sociale. Ils s'expliquent aussi par une mise en place progressive sur les territoires. Le dispositif est pleinement opérationnel sur l'ensemble des départements français depuis le début de l'année 2006.

Parmi les bénéficiaires, les structures associatives (hors IAE) sont très largement majoritaires puisqu'elles représentent près de 86 % des ingénieries DLA financés depuis 2002.

On retrouve ensuite les structures de l'IAE (11 %) et les structures coopératives et autres types de structures (3 %).

Cependant, depuis 2005, on note une forte hausse des ingénieries mises en place au profit des structures de l'IAE. Cette tendance rejoint l'implication croissante des collectivités territoriales et la mise en œuvre du plan de cohésion sociale. [...]

● **Dispositif Local d'Accompagnement Pays de la Loire** / La gazette d'information n°1, C2RA Pays de la Loire, janvier 2006, p. 9.

⇒ Document disponible sur le site de la CRES (Chambre Régionale d'Économie Sociale) des Pays de la Loire : <http://www.cres-pdl.org>

⇒ Exemple de soutien du DLA :

## UDACCS

### → L'UDACCS MUTUALISE SES COMPÉTENCES

L'Union Départementale d'Accès Communautaire aux Centres de Soins du Maine et Loire (UDACCS) réunit douze associations de soins infirmiers. Le DLA a été le moyen de recueillir les réflexions de chacune pour définir une politique générale.

« Nous avons deux fonctions : nouer des liens entre les associations membres et en être le représentant devant les partenaires institutionnels ». Frédéric Leclerc est le président de l'UDACCS, regroupement de 12 centres de soins infirmiers et de services à domicile. Il y a quelques mois, l'UDACCS a senti le besoin de faire le point. « Entre les changements législatifs du secteur de la santé et les problèmes liés à la vie associative, nous nous sentions perdu, sans perspective sur l'avenir. On avait le nez dans le guidon, il fallait relever la tête », se souvient le président qui décide de faire appel au DLA. Un expert, identifié par le DLA en concertation avec l'UDACCS, est donc venu rencontrer individuellement chaque association et identifier les problématiques.

**Un coordinateur bientôt engagé ?**

L'accompagnement de l'UDACCS dans le cadre du DLA se déroule en deux étapes. La première, fin 2004, était la phase du bilan d'activités. La deuxième, qui se déroule en ce moment, se donne pour but de trouver des solutions concrètes aux pistes de travail dégagées suite à ce bilan. Nous avons pu constater que l'UDACCS avait du mal à faire quotidiennement le lien entre les 12 associations membres. Nous étudions donc actuellement la création d'un poste de coordinateur qui travaillerait à plein temps sur l'accomplissement de cette tâche.

*Pascal Grand, consultant chez Directive*

Une synthèse a ensuite été effectuée sur deux volets : l'adaptation à l'évolution de leur métier et la difficulté de gérer quotidiennement une structure associative. « Avant l'UDACCS, c'était un peu l'auberge espagnole. Maintenant, d'individuelles, les problématiques sont devenues collectives, se réjouit Frédéric Leclerc. Le DLA va nous permettre de mettre en place un réseau de compétences efficace entre les associations. Chacune va faire profiter l'autre de son expérience ».

UDACCS • 2 rue Jean Rostand 49000 Angers

● **Un développement innovant. Crèches parentales en région** / DLA & Territoires - Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°1, 1<sup>er</sup> trimestre 2007, Avise, p. 4.

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise (rubrique 'Dispositif DLA-C2RA-CNAR') : [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait de l'article :

[...] Nombre de crèches parentales ont été éprouvées par la mise en place de la prestation de service unique (PSU), remplaçant la tarification forfaitaire par une tarification horaire.

*Partout en France, les DLA les ont aidées à s'adapter à cette évolution, aussi bien sur le plan de leur organisation interne que sur l'ancrage territorial de leurs activités. Petit tour d'horizon... [...]*

● **Dispositif Local d'Accompagnement Pays de la Loire / La gazette d'information n°2, C2RA Pays de la Loire, septembre 2006, p. 11.**

⇒ Document disponible sur le site de la CRES (Chambre Régional d'Économie Sociale) des Pays de la Loire : <http://www.cres-pdl.org>

⇒ Exemple de soutien du DLA à une association intermédiaire pour la réinsertion de personnes en difficultés :



## ASSOCIATION PARTAGE

Association intermédiaire pour la réinsertion de personnes en difficulté, Partage ne remplit plus totalement son rôle de tremplin vers la vie professionnelle. Le DLA lui a permis de se recentrer sur cette fonction première.

**D**epuis 1986, Partage développe à Laval les emplois familiaux : des personnes en difficultés sociale et professionnelle y sont formées et employées par l'association, elles réalisent des heures de ménage ou de manutention chez des particuliers ou auprès de collectivités locales. Théoriquement, l'étape suivante consiste, pour le travailleur, à quitter l'association et à être directement salarié. Oui mais voilà, « aujourd'hui, les personnes devenues autonomes, ne veulent pas sortir de la structure car elle constitue un lieu ressource permettant d'échanger sur les difficultés professionnelles ou administratives qu'elles rencontrent. » Véronique Fouquet, la directrice de Partage, pointe là le principal problème de l'association :

ses usagers s'y sentent tellement en sécurité qu'ils ne veulent plus la quitter ! C'est donc sur ce point que le DLA a été sollicité. Un accompagnement mené collectivement avec une autre association, Entr'aides Services, qui travaille dans le même domaine et connaît les mêmes difficultés. De cette réflexion commune a émergé l'idée d'un centre de ressources spécialisé dans les emplois familiaux.

« Finalement, le DLA nous a aidé à prendre du recul et à réfléchir à des solutions, analyse la directrice de Partage. Aujourd'hui, nous envisageons de développer la préformation et l'accompagnement sur le terrain, fer de lance de notre mission. »

ASSOCIATION PARTAGE • 9 rue St-André 53000 Laval



● **Une entreprise d'insertion accompagnée par le DLA relance son activité. Étude de cas / DLA & Territoires - Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement n°1, 1<sup>er</sup> trimestre 2007, Avise, p. 5.**

⇒ Documents disponibles sur le site de l'Avise (rubrique 'Dispositif DLA-C2RA-CNAR') : [www.avise.org](http://www.avise.org)

⇒ Extrait de l'article :

*[...] Après trois années déficitaires, l'entreprise d'insertion Aptima, déchetterie des Yvelines, perd les marchés liés à son activité principale. En passe de déposer son bilan, elle prend contact avec le DLA des Yvelines, porté par la Boutique de Gestion Athèna. [...]*





**Retrouvez tous les dossiers documentaires du Centre de Ressources  
sur le site internet du Congrès, dès le 19 novembre 2007 :**

**<http://www.congres-uniopss.fr>**

Les sites internet du Réseau Uniopss-Uriopss

- URIOPSS Alsace : <http://www.uriopss-alsace.asso.fr>
- URIOPSS Aquitaine : <http://www.uriopss-aquitaine.asso.fr>
- URIOPSS Auvergne : <http://www.uriopss-auvergne.asso.fr>
- URIOPSS Bourgogne : <http://www.uriopss-bourgogne.asso.fr>
- URIOPSS Bretagne : <http://www.uriopss-bretagne.asso.fr>
- URIOPSS Centre : <http://www.uriopss-centre.asso.fr>
- URIOPSS Champagne-Ardenne : <http://www.uriopss-ca.asso.fr>
- URIOPSS Franche-Comté : <http://www.uriopss-f-comte.asso.fr>
- URIOPSS Ile de France : <http://www.uriopss-idf.asso.fr>
- URIOPSS Languedoc-Roussillon : <http://www.uriopss-lr.asso.fr>
- URIOPSS Lorraine : <http://www.uriopss-lorraine.asso.fr>
- URIOPSS Midi-Pyrénées : <http://www.uriopss-midipyrenees.asso.fr>
- URIOPSS Nord Pas de Calais : <http://www.uriopss-npdc.asso.fr>
- URIOPSS Normandie (Basse) : <http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr>
- URIOPSS Normandie (Haute) : <http://www.uriopss-hautenormandie.asso.fr>
- URIOPSS Pays de la Loire : <http://www.uriopss-pdl.asso.fr>
- URIOPSS Picardie : <http://www.uriopss-picardie.asso.fr>
- URIOPSS Poitou-Charentes : <http://www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr>
- URIOPSS Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse : <http://www.uriopss-pacac.asso.fr>
- URIOPSS Rhône Alpes : <http://www.uriopss-ra.asso.fr>
- URIOPSS La Réunion : <http://www.uriopss-reunion.asso.fr>
- DÉLÉGATION de l'Uniopss en LIMOUSIN : <http://www.uriopss-limousin.asso.fr>
- UNIOPSS : <http://www.uniopss.asso.fr>